



COMMUNE DE LOURMAIS

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10

Date de convocation :
5 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre, à 20 heures 15 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lourmais sous la Présidence de Monsieur François BORDIN, Maire de Lourmais.

<i>Présents :</i>	<i>Madame BORDIN Marie-Françoise</i>
<i>Monsieur BORDIN François</i>	<i>Madame CHEVILLARD Delphine</i>
<i>Monsieur GAUTIER Michel Henri</i>	<i>Madame BLAIRE Marie-Christine</i>
<i>Madame ROGER-PICHON Laurence</i>	<i>Monsieur BESNARD Cédric</i>
<i>Monsieur Michel Joël GAUTIER</i>	<i>Madame BLAIRE-HUBERT Odile</i>
<i>Monsieur PELLE Jérémie</i>	

<i>Absent excusé : Monsieur MEUNIER Albert</i>	
<i>Absent : Néant</i>	

Secrétaire de séance désigné : Madame BLAIRE-HUBERT Odile

Quorum réuni

2023-12-12-53. Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 2 Novembre 2023

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 2 Novembre 2023.

Question : *Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 Novembre 2023 ?*

0

Après débat : OUI : 10 NON : 0 ABSTENTION : 0

2023-12-12-54. Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2017 et suivants de la commune de Lourmais

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

La présente délibération a pour objet de prendre acte de la communication du rapport des observations définitives et de la tenue des débats.

En application des articles L. 211-3, L. 211-4 et R. 243-1 du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes Bretagne a procédé, entre avril et septembre 2023, au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Lourmais pour les exercices budgétaires 2017 et suivants.

Ce contrôle a donné lieu à des observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes dans sa séance du 21 septembre 2023.

VU le code des Juridictions financières ;

.../...

VU la notification par la Chambre Régionale des Comptes Bretagne, du rapport des observations définitives sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Lourmais pour les exercices 2017 et suivants ;

CONSIDERANT que le rapport des observations définitives doit « être inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante au cours de laquelle il donnera lieu à débat » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND

acte de la communication et du débat relatifs aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des comptes et la gestion de la commune de Lourmais pour les exercices 2017 et suivants,

2023-12-12-55. Actualisation des tarifs municipaux

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

Monsieur le Maire présente aux membres le Conseil Municipal la proposition d'actualisation des différents tarifs municipaux applicables au **1^{er} Janvier 2024**.

Location de salles :

Monsieur le Maire propose une augmentation de **2 %** sur l'ensemble des tarifs à l'exception du coût de chauffage, vaisselle et ménage.

	Proposition Grande salle		Proposition Petite salle	
	Lourmaisien	Extérieurs	Lourmaisien	Extérieurs
Location salle 1 week-end (48h)	de 194.00 € à <u>198.00 €</u>	de 291.00 € à <u>297.00 €</u>	de 72.00 € à <u>74.00 €</u>	de 108.00 € à <u>110.00 €</u>
Location salle 1 journée (24h)	de 143.00 € à <u>146.00 €</u>	de 215.00 € à <u>219.00 €</u>	de 41.00 € à <u>42.00 €</u>	de 63.00 € à <u>64.00 €</u>
Vin d'honneur/goûter (3h)	de 41.00 € à <u>42.00 €</u>	de 63.00 € à <u>64.00 €</u>	de 16.00 € à <u>17.00 €</u>	de 26.00 € à <u>27.00 €</u>
Chauffage obligatoire (du 15/10 au 30/04) <u>y compris pour les associations extérieures</u>	35 €		20 €	
Vaisselle	20 €		Néant	
Lorsque la salle n'est pas rendue dans un état de propreté satisfaisant, l'heure de ménage nécessaire au nettoyage de la salle est facturée <u>y compris pour les associations</u>	80 €		80 €	

L'utilisation des salles est subordonnée au versement d'une caution fixée à 600 euros, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public à remettre au moment de la signature du contrat avec l'attestation de responsabilité civile.

La caution sera restituée après la vérification du matériel, si aucune dégradation n'est constatée.

Concessions du cimetière :

- 30 ans : de 92.00 € à **94.00 €**
- 50 ans : de 153.00 € à **156.00 €**

Caveaux cinéraires :

- 30 ans : de 46.00 € à **47.00 €**
- 50 ans : de 77.00 € à **79.00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE

Une augmentation de 2 % sur l'ensemble des tarifs municipaux à compter du 1^{er} Janvier 2024.

VOTE : Unanimité.

2023-12-12-56. Travaux de réparation sur l'église de Lourmais

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est urgent d'entreprendre des travaux de couverture sur l'église.

Il présente le devis de l'entreprise GAUTIER COUVERTURE de Combourg d'un montant de 8 422.00 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise GAUTIER COURVERTURE de Combourg d'un montant de 8 422.00 € H.T

MANDATE

Monsieur le Maire pour la signature de tout document se rapportant à ce devis

DECIDE

d'inscrire la dépense à l'article 2138 de la section investissement du Budget de la commune.

VOTE : Unanimité.

2023-12-12-57. Renouvellement de panneaux de signalisation suite à dégradation

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer les panneaux de signalisation du jardin public qui ont été dégradés, du panneau « 30 », de la mise en place d'un miroir et le déplacement de potelets.

Il présente le devis de l'entreprise Signalisation Marquage Revêtement de Saint Domineuc d'un montant de 2 370.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,:

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Signalisation Marquage Revêtement de Saint Domineuc d'un montant de 2 370.00 € HT.

MANDATE

Monsieur le Maire pour la signature de tout document se rapportant à ce devis

DECIDE

d'inscrire la dépense à l'article 2152 de la section investissement du Budget de la commune.

VOTE : Unanimité.

2023-12-12-58. Achat de gravier pour réserve incendie place des Charrons

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de répartir du gravier sur la bâche recouvrant la réserve incendie place des Charrons, afin d'éviter l'envahissement de mauvaises herbes et faciliter l'entretien.

Il présente deux devis :

Entreprise	Adresse	Type de gravier	Montant H.T.
DENIS MATERIAUX	COMBOURG	Gravillon Big Bag rouge	1 116.69 €
CHAUSSON	COMBOURG	Gravillon Big Bag jaune	1 310.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

de reporter la décision afin de réfléchir sur une autre solution.

VOTE : Unanimité.

2023-12-12-59. Achat de rideaux pour petite salle communale

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer les rideaux de la petite salle communale.

Il présente le devis de l'entreprise STORES RENNAIS de Vern sur Seiche d'un montant de 1 319.96 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

De conserver et réinstaller les rideaux « en tissus » existants de la petite salle communale.

Fin de séance : 23h00

**Le Secrétaire de Séance
Odile BLAIRE-HUBERT**

**Le Maire,
François BORDIN**


